

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achues –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 14 juin 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE214983004

Conclure une entente-cadre avec la firme 9373-5942 Québec inc. (Signalisation A.M.C.) pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, incluant une option de prolongation de douze (12) mois - Montant estimé de l'entente : 2 972 136,09 \$, taxes incluses (entente : 2 377 708,87 \$ + variation des quantités 356 656,33 \$ + contingences 237 770,89 \$) - Appel d'offres public 21-18675 - (5 soumissionnaires).

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Stéphanie Espach pour
Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE214983004

Conclure une entente-cadre avec la firme 9373-5942 Québec inc. (Signalisation A.M.C.) pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, incluant une option de prolongation de douze (12) mois - Montant estimé de l'entente : 2 972 136,09 \$, taxes incluses (entente : 2 377 708,87 \$ + variation des quantités 356 656,33 \$ + contingences 237 770,89 \$) - Appel d'offres public 21-18675 - (5 soumissionnaires)

À sa séance du 26 mai 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 2 juin 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière.

Les responsables du dossier ont expliqué que les services de signalisation prévus à l'entente-cadre faisant l'objet du présent contrat sont destinés aux travaux de voirie en régie et à la sécurisation des lieux lors des travaux effectués sur la voie publique par les firmes externes. Il a été porté à l'attention de la Commission que le marché du service de signalisation routière dans la région de Montréal est en évolution depuis les 5 dernières années. Ce marché conserve néanmoins plusieurs fournisseurs potentiels.

Depuis 2011, une entente-cadre permet de desservir les arrondissements et services corporatifs. Il a été souligné que le Service de l'eau en était le plus grand utilisateur jusqu'en 2015 et qu'aujourd'hui c'est l'arrondissement de Ville-Marie. Les besoins annuels sont en croissance constante depuis 2015.

La publication de l'appel d'offres s'est déroulée sur 44 jours. Sur les 12 preneurs du cahier des charges, 5 soumissions ont été déposées. Il est à noter que deux addendas ont été émis. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart d'environ 50 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. De plus, l'écart de prix entre l'adjudicataire et la deuxième soumission plus basse conforme est également d'environ 50 %.

Les Commissaires ont demandé des précisions et clarifications, entre autres, sur la nature des articles ajoutés par addenda; sur les quantités requises au contrat versus le contrat précédent, et les raisons de la révision des besoins; sur les moyens mis en place pour garantir une exécution adéquate par la firme et sur l'évolution du marché.

Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission. La Commission note par ailleurs que les efforts en matière de mobilité active et collective, ainsi que les investissements majeurs requis en matière d'infrastructures à Montréal, laissent présager une demande croissante en matière de signalisation dans le futur.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
 - o *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
 - o *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE214983004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.